Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260709-2026_07_09_2-AR

Évran

# ARRÊTÉ

## MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT AU MAIRE : M. Éric BRANDILY

**Le Maire de la commune d'ÉVRAN,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 ;

**Vu** la délibération n° 2026-04-02 en date du 21 mars 2026 fixant à cinq le nombre des adjoints au Maire ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026 ;

**Considérant** que **M. Éric BRANDILY** a été élu 2ème adjoint au Maire ;

**Considérant** que, pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

**Vu** l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature à **M. Éric BRANDILY** en date du 1er avril 2026, transmis à la Préfecture le 10 avril 2026 et publié le 10 avril 2026 ;

**Considérant** que cet arrêté comporte une irrégularité : indication d'une date d'effet au 1er avril induisant ainsi un effet rétroactif ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** l'article 1 de l'arrêté du 1er avril 2026 est modifié ainsi :

**« M. Éric BRANDILY**, 2ème adjoint au Maire, est délégué pour intervenir dans le(s) domaine(s) suivant(s) : **service technique, urbanisme et agriculture. »**

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à :
- M. le Préfet des Côtes d'Armor,
- M. le Comptable Public de la collectivité,

et affiché à la porte de la Mairie.

**ARTICLE 3 :** Le Maire de la commune d'Évran, la Directrice des Services, et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Évran, le 9 juillet 2026

MAIRIE D'ÉVRAN
22630

**Patrice GAUTIER,**
**Maire**

Notifié le : 9 Juillet

Signature :